



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Qu'est-ce qu'un jeune animal ?

La jeunesse chez les animaux est définie comme l'étape pré-adulte d'un individu. Elle se divise en deux phases : la première de dépendance aux parents et la seconde d'émancipation menant progressivement vers l'indépendance de l'individu.

Au cours de la première phase, chez les nidicoles (les petits naissent nus et aveugles), le jeune se fait nourrir par ses parents et ne se déplace pas. Chez les nidifuges (les petits naissent couverts de duvet), le jeune est capable de se déplacer comme l'adulte dès sa naissance.

Durant la seconde phase, le jeune s'éloigne peu à peu de son cocon familial et commence à s'aventurer seul aux alentours. Ses parents continuent néanmoins à le nourrir.

Comment l'identifier ?

Selon l'espèce, le jeune est plus ou moins différenciable de l'adulte. La taille est souvent un critère déterminant. On retrouve la présence de duvet, une couleur différente de l'adulte, les plumes en cours de croissance (queue courte),...



Vrai ou Faux ?

Un jeune seul est-il un jeune abandonné ?

Comme les humains, les jeunes animaux s'émancipent à "l'adolescence" et s'éloignent progressivement de leurs parents. Ils ne sont pas, pour autant, abandonnés : dans la plupart des cas, les parents se trouvent aux alentours.

C'est par exemple le cas de la chouette hulotte : les jeunes quittent le nid alors qu'ils ne savent pas encore voler. Pendant cette période de 2 ou 3 semaines, les jeunes chouettes se trouvent au sol ou à mi-hauteur dans la végétation. Elles continuent d'être nourries par les parents qui occupent toujours le nid situé dans un rayon de 50 mètres et qui communiquent de loin avec leur progéniture.

Toucher un jeune animal peut-il entraîner son abandon ?

Pour la plupart des animaux, les toucher n'entraîne pas de

rejet des parents ou de conséquences sur le comportement de leurs congénères. Néanmoins, la manipulation de l'animal ne doit intervenir seulement lorsque les circonstances nécessitent qu'il soit déplacé (le mettre à l'abri des prédateurs). Par mesure de précaution, nous vous recommandons d'utiliser des gants.

Peut-on donner du pain et du lait pour nourrir les jeunes ?

Il est fortement déconseillé de nourrir les animaux secourus et d'autant plus de leur donner du pain et du lait. La farine de blé contenue dans le pain n'est pas nutritive et entraîne des occlusions intestinales. Le sel présent dans le pain est également toxique pour certaines espèces et peut créer des malformations. Le lait de vache est très indigeste pour beaucoup d'espèces et peut même provoquer des diarrhées mortelles pour les jeunes animaux. **À chaque espèce sa nourriture ! Prenez toujours conseils avant d'agir !**

Que dit la loi ?

La majorité des espèces recueillies dans les centres de sauvegarde sont des espèces protégées par la loi n°76-629 du 10 Juillet 1976 et ses textes d'application, ou sont concernées par la Convention de Washington qui régit le commerce des espèces dans le monde. Le transport d'espèces protégées et d'espèces chassables est interdit ou strictement réglementé. Cependant, le statut "d'animal en détresse" a été reconnu et les particuliers bénéficient ainsi d'une dérogation pour recueillir un animal blessé dans le but de **le rapatrier au plus vite vers un Centre de Sauvegarde**. Il est recommandé de prévenir l'un des centres de sauvegarde ou un centre vétérinaire avant d'entreprendre tout transport. Dans l'intérêt des espèces, l'élevage d'un ou plusieurs individus sans les autorisations adéquates est **strictement interdit**.

Il arrive que...

...Le jeune est blessé/malade.

Les jeunes sont des proies faciles pour les prédateurs et il est fréquent que ces derniers finissent blessés suite à une attaque. Le jeune peut avoir des blessures apparentes, et présenter des saignements, des membres "tordus", une perte abondante du pelage/plumage, être couché sur le flanc ou paraître manifestement affaibli (yeux mi-clos, absence de réactivité).

...Le jeune est sur la route ou à proximité.

Lors de l'exploration d'autres territoires, les jeunes peuvent s'aventurer à proximité des routes et être menacés par les véhicules.

...Le jeune est menacé par des prédateurs.

Si le jeune s'est éloigné de ses parents, il peut être plus vulnérable aux attaques de prédateurs. Ces derniers privilégient souvent des proies jeunes et/ou faibles qui sont plus faciles à attraper.



1. Situation de l'animal

Il faut avant tout s'assurer que le jeune soit réellement en situation dangereuse (route, prédateur...) ou qu'il ne soit pas en bonne forme physique (plaies, membres "tordus"...). S'il ne semble pas blessé, qu'il est vigoureux et déjà bien emplumé, il sera préférable de le mettre rapidement en hauteur à l'abri des prédateurs (par exemple dans une cagette, sur un muret ou sur un balcon) non loin du lieu où il a été trouvé, car ses parents le surveillent et continueront à s'en occuper.

- L'animal est blessé :

Si l'animal trouvé présente des blessures, il peut être pris en charge par un Centre de Sauvegarde. (Voir étape 3)

- L'animal est en danger :

Si l'animal est en situation dangereuse, le mieux est de le mettre en sécurité en le manipulant le moins possible. Eloignez-le de la source de danger en le plaçant à une trentaine de mètres, au maximum, de l'endroit où il a été trouvé.

Pour les oisillons, mettez-les en hauteur dans une branche proche du nid, dans un buisson ou sur un balcon et surveillez la présence d'éventuels prédateurs aux alentours. Vérifiez que les parents reviennent pour s'en occuper.

Pour mettre en sécurité un oisillon, munissez-vous :

- D'un carton/cagette large à bords hauts (3 fois la taille de l'oiseau)
- De papier journal ou essuie-tout
- D'une corde



1. Ouvrez le carton et placez une litière (essuie-tout ou journal) au fond;

2. Accrochez la corde en forme d'anse de panier sur le dessus du carton/cagette;

3. Placez l'oisillon dans le carton/cagette;

4. Pendez le carton, par exemple, au bout d'une branche fine, à 1m30 de hauteur au minimum dans un rayon de 30m autour du lieu de découverte.

En l'absence d'arbre, vous pouvez déposer ou accrocher le carton/cagette à un volet, sur le bord d'une fenêtre, sur un toit... en évitant le plein soleil.

Attention, le carton/cagette doit rester ouvert afin que les parents puissent venir nourrir l'oisillon à l'intérieur.

L'oisillon sortira de lui-même lorsqu'il aura la masse musculaire suffisante pour se mettre à l'abri.

Ne mettez ni eau ni nourriture dans le carton.

En cas de grosses pluies, vous pouvez rentrer le carton pour le ressortir ensuite.



2. Rester à l'écart et observer

Si le jeune n'est ni blessé, ni en situation dangereuse, il faut guetter silencieusement et discrètement (gardez vos distances et évitez des vêtements trop visibles) la présence des parents aux alentours. Si après quelques heures, ils ne se sont pas présentés, le jeune peut être considéré en détresse et être pris en charge par un Centre de Sauvegarde.



3. Prise en charge

Manipulez le jeune le moins possible en portant des gants (un linge peut aider à la capture). Déposez l'animal dans un carton tapissé de papier journal, avec quelques trous pour l'aération, et placez-le dans une pièce isolée, calme et tempérée. Transférez-le au plus vite vers une structure habilitée : www.lpo.fr/oiseaux-en-detresse/centres-de-sauvegarde



4. Nourrir l'animal ?

Sachez qu'il est **déconseillé de nourrir ou de donner à boire** à un animal secouru sans avoir été conseillé par un spécialiste. Si la situation l'exige (par exemple si le jeune ne peut pas être transféré le jour-même), le centre de sauvegarde le plus proche ou la LPO peuvent vous renseigner sur la liste des aliments adaptés et sur la démarche à suivre. En effet, pour les oiseaux, selon l'espèce, l'âge et le régime alimentaire, les quantités et les fréquences sont différentes. En cas d'urgence : on peut donner de la pâtée insectivore, des croquettes pour chatons ou chiots réhydratées, de la viande hachée ou des vers de farine, en morceaux adaptés à leur taille.

Cas particulier des martinets - voir fiche Hirondelles&Martinets

Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

Site LPO « secourir un oiseau en détresse » pour plus de détails

<https://www.lpo.fr/oiseaux-en-detresse/oiseaux-en-detresse>



NATURE
DÉCOUVERTES

Ce document a été édité par la LPO France

Rédaction par Solène Bornier (LPO)

Relecture par Anaïs Coquet, AL Dugué, Soraya H-Vandenende,

Audrey Maurin, Sandrine Thibaut-Lecornu, Virginie Maillot et Benoît Viseux (LPO)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ